

Le classement à l'Unesco des mégalithes de Carnac va-t-il avoir raison du projet de parc éolien flottant au large de Belle-Île-en-Mer ? C'est en tout cas ce qu'espèrent les amoureux du littoral morbihannais. Alors que l'ensemble composé des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan vient d'être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, ce 12 juillet, l'association de défense du patrimoine breton Koun Breizh vient de saisir l'Unesco afin de contraindre l'État et RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, à modifier le projet, pour le rendre conciliable avec la préservation des menhirs.

Alignements de menhirs, enceintes, dolmens, cairns, tumulus... il s'agit du premier site breton inscrit au patrimoine mondial. «Ce territoire est aujourd'hui reconnu comme l'un des paysages mégalithiques les plus impressionnants d'Europe, voire du monde, se réjouit la région Bretagne sur son site. Ces constructions monumentales racontent une histoire humaine, sociale et culturelle hors du commun, remontant à environ -5000 ans avant J.-C. Une densité inégale, des objets archéologiques rares et une intégration parfaite dans le paysage naturel breton : autant d'éléments qui justifient son inscription à l'Unesco.»

«La mise en œuvre du projet actuel, tel qu'il est conçu, serait une catastrophe pour la sauvegarde de notre patrimoine mégalithique!, s'émeut Yvon Ollivier, président de Koun Breizh. On est un peu surpris de la duplicité des pouvoirs publics : d'un côté, ils sollicitent l'Unesco, de l'autre, ils soutiennent un projet d'éoliennes géantes au large de Belle-Île et surtout l'atterrissage prévu à Erdeven, en plein champ de menhirs! C'est par la zone cœur de l'Unesco, le plateau de Carnac, où se trouvent nombre de menhirs et de tumulus, que passeront trois câbles chargés de 220000 volts. Un non-sens absolu.»

Même indignation du côté de l'association Préserver l'identité environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'éolien en mer (Piebïem) : «Comment accepter qu'un parc éolien puisse être implanté juste en face de ce site appartenant désormais au patrimoine mondial?, s'insurge Eric Sartori, secrétaire de l'association. Ce parc se situerait à 19 km de Belle-Île, 29 km de l'île de Groix et 33 km de Quiberon. Une quarantaine d'éoliennes flottantes, de 300 mètres de haut chacune, seraient ainsi implantées sur une surface totale de 100 à 150 km². Et si les éoliennes ne suffiraient pas, le passage de trois câbles de 250000 volts sous un champ de menhirs nous inquiète fortement; les travaux comportent un forage horizontal "dirigé", effectué sous haute pression en utilisant des fluides de forages injectés pour ameublir le sol. À quelle profondeur? Les menhirs, dont certains parfois s'effondrent, y résisteront-ils?»



Le projet d'éoliennes se situerait à 19 km de la pointe des Poulains, au nord-ouest de Belle-Île.

Morbihan, s'apprête, elle aussi, à écrire à l'Unesco. «Le forage dirigé n'est pas approprié non plus, en raison de la nature granitique des roches, fait-elle valoir. On connaît les problèmes rencontrés lors de la pose des pieux des éoliennes en baie de Saint-Brieuc. La roche ne s'y prêtait pas et la technique a dû être revue. Pour ces raisons, nous nous opposons au raccordement éolien en zone protégée par le classement.»

À ce stade, réagit-on à l'Unesco, on n'est «pas en mesure de commenter le projet sans que nos experts aient pu analyser en détail ces informations». «Tout projet de développement dans un site du patrimoine mondial et ses abords doit se faire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, précise un porte-parole. Des études d'impact patrimoniales doivent être réalisées et soumises à l'Unesco avant toute décision irréversible.»

« On est un peu surpris de la duplicité des pouvoirs publics : d'un côté, ils sollicitent l'Unesco, de l'autre, ils soutiennent un projet d'éoliennes géantes au large de Belle-Île »

Yvon Ollivier

Président de l'association Koun Breizh

Interrogé en juin par le site Actu.fr, le maire de Carnac, Olivier Lepick, assurait pour sa part faire «confiance aux services de l'État». «Du tumulus Saint-Michel, on voit très bien les infrastructures portuaires de Lorient, l'abbaye Sainte-Anne de Kergonan, etc., précisait-il. Je mesure très mal la vue sur les éoliennes. On sera quand même à 40 kilomètres. Les experts de l'Unesco sont au courant du projet. Cela n'a pas soulevé de problème. On a été très transparent.»

Du côté de la société RTE, on se veut rassurant : «Depuis le début du projet, RTE s'est fait accompagner par les meilleurs experts pour préserver les éléments patrimoniaux mégalithiques du Morbihan en intégrant, dès l'origine, l'hypothèse d'un classement Unesco de ce site patrimonial, rappelle-t-on. La solution de moindre impact retenue consiste à s'insérer pour 55% dans un couloir déjà occupé par des lignes électriques, à passer principalement sous route et éviter les points sensibles. Concernant les deux zones de concentration mégalithique restant dans l'aire d'étude immédiate du projet, elles sont préservées par la mise en œuvre de deux passages en souterrain (forages dirigés d'une longueur comprise entre 200 et 400 mètres).»

Un diagnostic archéologique préventif, ajoute RTE, sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) cet automne, pour s'assurer de la compatibilité des modes de travaux envisagés avec la préservation du site. ■

Éoliennes au large de Belle-Île-en-Mer : l'Unesco saisie

Stéphane Kovacs

Après le classement des mégalithes de Carnac, des amoureux du patrimoine breton veulent contraindre l'État à modifier le projet.

Dans le périmètre retenu pour le classement de l'Unesco sommeillent quantité de vestiges archéologiques qui ne manqueraient pas d'être détruits par ce «forage dirigé», s'alarment les associations de sauvegarde du patrimoine. «On imagine les dégâts pour la terre des menhirs de Carnac qui, selon les meilleurs connaisseurs comme le regretté (paléontologue, NDLR) Yves Coppens, mériterait d'être sacralisée tant elle re-

çèle de richesses archéologiques, souligne Yvon Ollivier. Personne ne peut dire à quelle profondeur se trouvent les vestiges archéologiques.»

«Le comble, insiste-t-il, est que RTE ne semble pas très serein quant à la trajectoire d'atterrissage.» Parmi les risques mentionnés dans son document «Enjeux environnementaux du raccordement électrique», on peut lire : «Le risque de découverte archéologique est possible. Le

service régional de l'archéologie est rencontré en amont du projet et peut prescrire une fouille archéologique préventive avant le lancement du chantier.» «Compte tenu de la richesse archéologique de la zone, y compris sous l'eau, ce serait une bonne idée!, s'exclame-t-on chez Koun Breizh. Nous espérons que les diagnostics ne seront pas bâclés.»

Anne-Marie Robic, déléguée de l'association Sites et monuments pour le